

Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™

Spiritueux du Monde dégustés exclusivement par les Femmes

3 MARS 2019

EDITION 8


MONACO



www.femmesetspiritueuxdumonde.com

Women and Spirits of the World International Competition™

Spirits of the World tasted exclusively by women

 *Women's expertise
in the appreciation of
international spirits*

L'exception

des concours internationaux de spiritueux

Régine LE COZ - Présidente fondatrice



Adriana ETCHABERRY - Directrice Technique



Dominique MILARDI - Directeur Technique Adjoint

LE RENDEZ-VOUS DES RÉFÉRENCES INTERNATIONALES DES SPIRITUEUX DU MONDE

Spiritueux du monde soumis aux expertes internationales de la macération, de la distillation, ou de l'infusion, des spiritueux simples ou composés, des media de la gastronomie, du grand public spiritophile et du business.

- **Un Club unique au monde - Une alliance fondamentale**

Entre le palmarès du concours international de vins "Femmes et Spiritueux du Monde" et le "Club Femmes Vins et Spiritueux du Monde", ouvert aux hommes et aux femmes, Qui offre de nouvelles perspectives et une approche originale, Pour les professionnels, les connaisseurs, les amateurs et le grand public, En leur faisant découvrir le palmarès des spiritueux autrement.

- **Des "Accordeurs de Goûts et de Saveurs" charismatiques :**

Chefs étoilés, chefs, chefs pâtisseries, cuisiniers, sommeliers, Etudiants, artistes, gourmets et épicuriens ... Venus d'horizons, de cultures et de styles différents, Toujours plus nombreux et créatifs. Ils percent pour nous, les secrets des Goûts et des Saveurs Avant de se livrer en toute complicité.

- **Au final, un concert international de Goûts et de Saveurs,**

Créant des liens passionnants et passionnés Entre les Nova de Diamant, d'Or, d'Argent Et leurs mets pour le grand plaisir de nos sens.



Femmes et Spiritueux du Monde, un concours international de spiritueux

Qui vous ouvre l'esprit sur un monde en pleine mutation

Et vous offre les Goûts et les Saveurs de vos ambitions.

Femmes et Spiritueux du Monde, les Goûts et les Saveurs du futur!



Nos Partenaires 2019

Diversité, Echange, Convivialité sur un fond de Partage



Box  ffsice Wines

Le Meilleur - L'Excellent - Le Gourmand

Always work in progress...

Visibilité - Influence- Business pour vos spiritueux primés !

www.boxofficewines.xyz



**CLUB FEMMES
VINS & SPIRITUEUX DU MONDE™**

**WOMEN
WINES & SPIRITS OF THE WORLD CLUB™**

www.clubfemmesvinsetspiritueuxdumonde.com

FEMMES ET SPIRITUEUX DU MONDE CONCOURS INTERNATIONAL™

REGLEMENT DU CONCOURS

Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™ / Women and Spirits of The World International Competition™ est organisé à MONACO par l'Association Inter Concours du Monde 29 RUE DES TEMPLIERS- 83170 BRIGNOLES™ r (France).

Article 1 : OBJET DU CONCOURS

Ce concours international s'adresse aux boissons spiritueuses avec indication géographique provenant de tous pays et de toutes régions de production qui seront **dégustées exclusivement par les femmes.**

Les objectifs de ce concours international :

- Valoriser les qualités fondamentales des boissons spiritueuses et de récompenser celles qui auront atteint les niveaux organoleptiques se rapprochant du summum organoleptique de leur appellation ou de leur origine.
- Mettre en lumière la féminisation du monde des boissons spiritueuses au niveau international ainsi que le rôle des femmes et les métiers qui y sont exercés à travers les différents collèges de nos dégustatrices internationales.

Les distinctions remises lors de ce concours international à travers les boissons spiritueuses primées participent :

- à l'obtention pour les compétiteurs d'une évaluation représentative de leurs produits
- à l'encouragement de la mise en marché d'un produit de qualité tant au niveau du produit que de sa présentation
- à promouvoir la qualité, la diversité et l'excellence des boissons spiritueuses d'une appellation ou d'une origine et à l'expansion de la culture des boissons spiritueuses au niveau international.
- à renforcer l'identité et la perception technique des boissons spiritueuses auprès du grand public spiritophile au niveau international
- à apporter une réponse aux 80% du grand public spiritophile en attente d'un message sur les boissons spiritueuses en leur offrant des références internationales.

L'Association Inter Concours du Monde organise **Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™ / Women and Spirits of The World International Competition™** dans le respect du règlement ci-après énoncé.

Article 2 : LES COMPETITEURS

Sont admis à participer:
Les vigneron récoltants ou distillateurs,
Les vigneron récoltants coopérateur ou coopérateurs distillateurs,
Les coopératives vinicoles ou de distilleries,
Les unions de coopératives vinicoles ou de distilleries,
Les distillateurs
Les industriels
Les groupements de producteurs
Les groupements de distillateurs
Les négociants éleveurs,
Les producteurs négociants,
Les importateurs,
Les distributeurs.

Article 3 : DISPONIBILITE DES BOISSONS SPIRITUEUSES

Les conditions de participation à Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™ / Women and Spirits of The World International Competition™ sont les suivantes : Les boissons spiritueuses doivent obligatoirement être mise en bouteille et être prête à la commercialisation.

Leurs étiquettes de commercialisation doivent être conformes :

- à la réglementation communautaire pour les états membres de l'U.E.
- à la réglementation en vigueur dans le pays d'élaboration et aux dispositions d'importation pour les pays tiers.

La boisson spiritueuse qui concourt doit être disponible dans une quantité d'au moins 1080 litres. Toutefois lorsque la production est particulièrement faible pour certaines catégories de boisson spiritueuse, le lot pourra être inférieur à 1080 litres mais toujours supérieur à 108 litres.

Article 4 : PRESENTATION DES ECHANTILLONS

Pour participer, les boissons spiritueuses doivent provenir d'un lot homogène. Le lot homogène est un ensemble d'unités de vente d'un spiritueux conditionné en bouteille ou en outre à vin qui a été élaboré et conditionné dans des conditions pratiquement identiques et qui présente des caractéristiques organoleptiques et analytiques similaires. Ce lot doit être disponible et détenu en vue de la consommation. Chaque échantillon doit être présenté dans les conditions suivantes :

Quatre bouteilles de 0.5l à 1.5l environ par échantillon. **Les bouteilles doivent être habillées avec leur étiquette** de commercialisation.

Article 5 : ENVOI DES ECHANTILLONS

Chaque échantillon doit parvenir au lieu indiqué **avant la date mentionnée sur la fiche d'inscription.** L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI se réserve le droit d'éliminer les échantillons parvenant après la date de clôture de réception des échantillons indiquée sur la fiche d'inscription. L'expédition est faite aux frais du concurrent et à ses risques et périls. Tout échantillon envoyé en port dû sera refusé. Aucun échantillon refusé ne sera retourné.

Article 6 : REGLES D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Sont obligatoires pour l'enregistrement au concours :
- **La fiche d'inscription.**
- **le règlement des droits d'inscription.**
L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI réceptionne les échantillons, les droits d'inscription et élimine ceux qui ne sont pas conformes au présent règlement.

A. FICHE D'INSCRIPTION

Une **fiche d'inscription** doit être complétée **pour chaque échantillon** et renvoyée à l'adresse avant la date indiquée sur celle-ci, accompagnée du paiement des droits d'inscription et du bulletin d'analyses.

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI se réserve **le droit de refuser l'inscription parvenant après la date de clôture d'inscription.**

Toute fiche non accompagnée du paiement des droits d'inscription sera refusée.

B. LE REGLEMENT

• En France:
soit par chèque bancaire à l'ordre de L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI joint à la fiche d'inscription, soit par virement bancaire ou soit par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard).

• Pour le reste du monde :
soit par virement bancaire ou soit par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard).

DROITS D'INSCRIPTION

Le montant des droits d'inscription PAR ECHANTILLON présenté s'élève en€ HTI

Nombre d'échantillons présentés	France	U.E	Hors U.E.
1 échantillon	390.00 HT + TVA 20%	390.00 HT*	390.00 HT
2 échantillons	340.00 HT + TVA 20%	340.00 HT*	340.00 HT
3 échantillons et plus	290.00 HT + TVA 20%	290.00 HT* N° avis de la communauté	290.00 HT

Les frais de banque ne sont pas pris en charge par L'Association Inter Concours du Monde / FSMCI.
En aucun cas, le droit d'inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement, quels que soient les motifs d'annulation d'une inscription.

Article 7 : REGLES D' ORGANISATION DU CONCOURS

Les échantillons seront proposés à la dégustation des jurys de façon anonyme. A son arrivée, l'échantillon est identifié par une étiquette apposée sur bouteille indiquant le nom du concours, l'année, le numéro d'enregistrement (Producteur – N° arrivée d'échantillon). La mise sous anonymat se fait par la mise en sac de l'échantillon afin d'être présenté aux dégustateurs. L'échantillon est présenté dans un sac de couleur noire et bouffant contenant l'échantillon, est indiqué sur une étiquette, le numéro d'anonymat (jury, série et d'ordre)

Les échantillons seront regroupés selon leur catégorie (origine, classe, type, % vol.) et seront dégustés en série et/ou mini-série dans la série. Dans une catégorie, si le nombre de concurrents est inférieur à trois au moment des inscriptions, la catégorie peut être soit supprimée soit regroupée sur décision de l'organisateur. Les échantillons concernés peuvent également être réinscrits dans une catégorie générique.

Le directeur technique transmet au commissaire général les éléments d'anonymat. Le commissaire général prend toutes les dispositions pour que les échantillons soumis à la dégustation soient rendus strictement anonymes. Il peut faire procéder à tout transvasement, changement d'emballage, masquage ou toute autre opération nécessaire à la préservation de l'anonymat strict des échantillons.

Chaque boisson spiritueuse est dégustée et notée individuellement et non comparativement. Le barème de notation adopté est un système par point selon la fiche de dégustation O.I.V.

La Commission Scientifique et Technique de l'Association Inter Concours du Monde /FSMCI désigne les membres féminins de chaque jury.

Chaque jury comprend 5 jurés féminins, 3 jurées étrangères et 2 jurés françaises ou 3 jurées françaises et 2 jurées étrangères, reconnues pour leurs compétences issues de chacun des collèges suivants:

- collège 1 présidentes de jurys,
 - collège 2 production et assimilés,
 - collège 3 diffusion - commercialisation,
 - collège 4 éducation - communication – relations publiques,
 - collège 5 Découverte spiritophile, Connaissances.
- Le nombre total de jurés femmes internationales est fixé en fonction du nombre d'échantillons présentés. Une jurée ne peut juger ses produits spiritueux.

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI désigne pour chaque jury, une présidente et une secrétaire. L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI assure le bon déroulement du concours international Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™ / Women and Spirits of The World International Competition™ par la préparation des échantillons, l'organisation et la réalisation

de la dégustation.

Elle assure, grâce à une fiche de jugement adéquate, le contrôle, l'exploitation et la publication des résultats.

Article 8 : DISTINCTIONS

Le nombre de distinctions attribuées pour l'ensemble du concours Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™ / Women and Spirits of The World International Competition™ est celui des boissons spiritueuses ayant atteint au moins 75 points sur 100.

Ces distinctions seront décernées, selon l'appréciation du jury, aux boissons spiritueuses qui répondent aux classes de qualités organoleptiques..

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI définit les récompenses qui sont :

Nova de "Diamant" de 85 points à 100 points

Nova de "Or" de 80 points à 84.9 points

Nova de "Argent" de 75 points à 79.9 points

A l'issue du palmarès, les spiritueux primés uniquement, en fonction de leur note, peuvent être distingués par des mentions particulières, Grand Prix et/ou Trophée.

Ci-après le barème des mentions particulières en fonction des notes obtenues pour les vins primés.

• GRAND PRIX, spiritueux ayant obtenu la haute note de l'ensemble du concours.

• Trophée Diamant Inoubliable, spiritueux primé ayant obtenu de 96 points à 100 points

• Trophée Diamant Mémorable, spiritueux primé ayant obtenu de 85 points à 95,9 points

• Trophée Or Admirable, spiritueux primé ayant obtenu de 80 à 84.9 points

• Trophée Argent Remarquable, spiritueux primé ayant obtenu de 75 à 79.9 points

Ces mentions particulières ne pourront pas figurer sur l'étiquette.

Ces spiritueux primés pourront bénéficier cependant d'une communication spécifique en fonction de leur mention particulière (médias, presse, internet, sites spécialisés, etc...). Aucune mention particulière ne pourra être attribuée si le spiritueux ne fait pas partie du palmarès.

Chaque lauréat sera avisé ultérieurement des résultats par courrier ou par mail.

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI délivre aux lauréats un document précisant la nature de la distinction attribuée, l'identité de la boisson spiritueuse, ainsi que le nom et l'adresse du détenteur.

Des macarons représentatifs des distinctions attribuées pourront être appliqués sur la bouteille et seront disponibles auprès de l'Association Inter Concours du Monde /FSMCI pour les boissons spiritueuses primées, en fonction du volume déclaré sur la fiche d'inscription.

Toute autre mention ou représentation de la récompense obtenue est interdite.

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI se réserve le droit exclusif de contrôler l'utilisation à titre commercial des récompenses.

Toute utilisation non autorisée et la reproduction du logo, des distinctions et prix sont strictement interdites.

Les résultats du concours international seront diffusés au grand public, dans la mesure du possible, par tous moyens de communication.

Article 9 : CONTROLES

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI se réserve le droit d'annuler toute inscription incomplète ou erronée et d'éliminer tout échantillon non conforme au règlement.

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI est seule compétente pour régler d'éventuels litiges.

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI se réserve le droit de faire procéder, par un laboratoire d'analyses, à un contrôle analytique des échantillons et d'y donner la suite qui lui semble nécessaire

Un mois avant le déroulement de l'épreuve,

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI adresse pour information un avis à la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de son lieu d'établissement. Cet avis indique le lieu et la date d'organisation de la compétition.

Dans les deux mois qui suivent le concours, L'association Inter Concours du Monde - Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™ / Women and Spirits of The World International Competition™ adresse à la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes un bilan comportant, le nombre d'échantillons présentés, le nombre d'échantillons primés et le nombre de distinctions attribuées (par type de distinction), et pour chaque échantillon primés les éléments permettant d'identifier la boisson spiritueuse et son détenteur.

Article 10 : OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS AU CONCOURS

Elles comportent de fait le respect et l'acceptation du présent règlement.

Les frais de participation ne seront pas remboursés : si les boissons spiritueuses ne sont pas primées, si les échantillons et les documents relatifs à l'inscription et au règlement des frais de participation ne sont pas conformes au règlement et/ou arrivent après la date limite d'envoi des échantillons ou après la date limite d'inscription.

Article 11 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Langues officielles : Français, Documents disponibles en : Français, Anglais, Application de la Norme des concours internationaux des Boissons spiritueuses (OENO 2/94) qui a été adoptée par la 74ème Assemblée Générale de l'O.I.V. en juin 1994.

Application du règlement (CE) N°110/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 15 janvier 2008 concernant la définition, la désignation, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des boissons spiritueuses et abrogant le règlement (CEE) N° 1576/89 du Conseil.

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI se réserve le droit de limiter les échantillons en fonction de l'arrivée du formulaire d'inscription.

En cas de litige, le tribunal compétent est celui de Brignoles (France)

Ce règlement peut être modifié chaque année, sans préavis 2 mois au plus tard avant le déroulement du concours et avant les inscriptions des participants.

Si un évènement indépendant de la volonté de l'Association Inter Concours du Monde /FSMCI devait empêcher le bon déroulement du concours, ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable. L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI se réserve le droit d'annuler le concours, d'en modifier la date initialement prévue, de l'écourter, de le prolonger, d'en modifier les conditions ou le déroulement en cas de force majeure (épidémie, incendie, catastrophe naturelle, grève, acte terroriste, etc.), d'évènement indépendant de sa responsabilité ou de nécessité justifiée. Sa responsabilité ne saurait être demandée par le participant.

Contact : Association Inter Concours du Monde- FSMCI 29 rue des Templiers 83170 BRIGNOLES Var - France

Envoi dossier ICM 29 rue des Templiers -83170 Brignoles - France

Tél. : +33(0)6 98 37 72 72

Fax: +33(0)9 72 35 39 20

Email : fsmci2019@femmesetspiritueuxdumonde.com

Site officiel : www.femmesetspiritueuxdumonde.com

MODALITÉS D'INSCRIPTION

ATTENTION :

L'adresse d'envoi du dossier d'inscription est différente de l'adresse des échantillons.

1. ENVOI DU DOSSIER

AVANT LE 20 février 2019

- une fiche d'inscription par vin présenté (à photocopier si nécessaire),
- le paiement des droits d'inscription (voir fiche d'inscription),

Par Courrier

Femmes et Spiritueux du Monde Concours International 2019

Inter Concours du Monde

C/O CDT - 29 rue des Templiers

83170 BRIGNOLES - FRANCE

Tél. : + 33 (0)6 98 37 72 72

Par Fax :

+ 33 (0)9 72 35 39 20

Par email:

fsmci2019@femmesetspiritueuxdumonde.com

2. ENVOI DES ÉCHANTILLONS

AVANT LE 20 février 2019

- 4 bouteilles par échantillon présenté,
- facture pro forma mentionnant "échantillons sans valeur commerciale",
- **aviser de votre envoi** l'agence **VAR TRANSIT INTERNATIONAL LOGISTICS**
par fax : + 33 (0)4 94 46 91 56 ou par e mail : vartransit@wanadoo.fr

Échantillons IMPORTANT:

Tous les envois depuis les pays hors U.E. doivent impérativement être effectués en
DDU (Delivered Duty Unpaid) LA SEYNE SUR MER
(T1 INCLUS)

à l'attention de Monsieur Nicolas SINTES
VAR TRANSIT INTERNATIONAL LOGISTICS

Zone Portuaire de Brégaillon - Lot N°8
83500 LA SEYNE SUR MER (VAR - FRANCE)

Tél. : + 33 (0)4 94 46 85 02 - Fax : + 33 (0)4 94 46 91 56

FICHE D'INSCRIPTION (Une fiche d'inscription par échantillon présenté)



Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™
Women and Spirits of the World International Competition™

IDENTIFICATION DU COMPETITEUR

RAISON SOCIALE ou NOM DE LA SOCIETE OU NOM DE LA DISTILLERIE :

NOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE :

Code Postal : Ville : Région/Etat : Pays :

TEL : FAX : E MAIL : SITE WEB :

FACEBOOK..... TWITTER..... INSTAGRAM..... WECHAT.....

Souhaitez-vous une facture ? oui non

STATUT (cochez la case correspondante)

<input type="checkbox"/> vigneron récoltant ou distillateur	<input type="checkbox"/> vigneron récoltant cooperateur ou distillateur	<input type="checkbox"/> coopérative vinicole ou distillerie	<input type="checkbox"/> union de coopératives vinicoles ou distilleries
<input type="checkbox"/> groupement de producteurs ou distillateurs	<input type="checkbox"/> négociant éleveur	<input type="checkbox"/> producteur négociant	<input type="checkbox"/> groupement de distillateurs
<input type="checkbox"/> importateur	<input type="checkbox"/> distributeur	<input type="checkbox"/> industriel	<input type="checkbox"/> distillateur

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON

TYPES DE BOISSONS SPIRITUEUSES ADMISES A CONCOURIR (A COMPLETER) A..... B..... C..... D..... E..... F..... G..... H..... I..... J..... K.....

DESIGNATION COMPLETE CONFORME A L ETIQUETTE DE COMMERCIALISATION (Ex : Dénomination de vente, Marque Commerciale, Distillerie, Domaine, Château...) :

PAYS DE PRODUCTION : REGION DE PRODUCTION :

SOUS REGION OFFICIELLE DE PRODUCTION..... CLASSIFICATION OFFICIELLE (Ex : A.O.C.).....

DEGRE ALCOOL EN % VOL. : SUCRES RÉSIDUELS :

MILLESIME : Couleur : rouge rosé blanc ambré Autre , précisez

N° DE LOT : **CONTACT BOIS :** oui non

VOLUME TOTAL CONCERNE : **LITRES** 25cl 75cl.....

NOMBRE DE BOUTEILLES A LA VENTE : 37,5cl 50cl 150cl.....

Autre cl., précisez.....

Le compétiteur reconnaît avoir pris connaissance du règlement du concours et l'accepte dans toutes ses parties. Le compétiteur certifie que le lot inscrit est en bouteilles.

Le compétiteur certifie que le produit présenté est exempt d'additifs illégaux et conforme à la législation internationale et à la législation européenne concernant les boissons spiritueuses.

Date

Cachet & signature



CLASSIFICATION DES BOISSONS SPIRITUEUSES ADMISES A CONCOURIR A COMPLETER

CLASSE A > ABSINTHE

- A1 EUROPE
- A2 HORS EUROPE

CLASSE B > ANISES

- B1 ANISES EUROPE
 - B11 ANIS DISTILLE
 - B12 ANIS
 - B13 PASTIS : PRÉCISER
 - B14 BOISSONS SPIRITUEUSES A L'ANIS
 - B15 AUTRES : PRÉCISER
- B2 ANISES HORS EUROPE
 - B21 ANIS DISTILLE
 - B22 ANIS
 - B23 PASTIS : PRÉCISER
 - B24 BOISSONS SPIRITUEUSES A L'ANIS
 - B25 AUTRES : PRÉCISER

CLASSE C > EAUX DE VIE A BASE DE CEREALES, DE POMME DE TERRE, DE TOPINAMBOUR

- C1 WHISKY OU WHISKEY EUROPE
 - C11 SCOTCH (ECOSSE)
 - C111 BLENDED SCOTCH
 - C112 ISLAY SINGLE MALT
 - C113 SPEYSIDE
 - C114 HIGHLAND
 - C115 LOWLAND
 - C116 CORN
 - C12 WHISKY PAYS DE GALL (UK)
 - C13 WHISKEY IRLAND (IE)
 - C14 WHISKY FRANÇAIS (FR)
 - C15 WHISKY ESPAGNOL (ES)
 - C16 AUTRES PRÉCISER
- C2 WHISKY OU WHISKEY HORS EUROPE
 - C21 WHISKEY AMERICAIN (U.S.)
 - C211 BOURBON
 - C212 TENNESSEE WHISKEY
 - C213 RYE WHISKEY
 - C22 WHISKEY CANADIEN (CANADA (RYE WHISKY))
 - C23 WHISKEY AUSTRALIEN (AUSTRALIE)
 - C24 WHISKEY JAPON (JAPON)
 - C25 AUTRES, PRÉCISER

C3 VODKA EUROPE

- C31 NATURELLE
- C32 AROMATISEE (HERBES, FRUITS, EPICES...) PRÉCISER
- C33 AUTRES, PRÉCISER

C4 VODKA HORS EUROPE

- C41 NATURELLE
- C42 AROMATISEE (HERBES, FRUITS, EPICES...) PRÉCISER
- C43 AUTRES, PRÉCISER

C5 GENIÈVRE ,GIN EUROPE

- C51 GIN
- C52 GIN DISTILLÉ
- C53 LONDON GIN
- C54 BOISSONS SPIRITUEUSES AROMATISEES AUX
BAIES DE GENEVRIER
- C55 AUTRES, PRÉCISER

C6 GENIÈVRE ,GIN HORS EUROPE

- C61 GIN
- C62 GIN DISTILLÉ
- C63 LONDON GIN
- C64 BOISSONS SPIRITUEUSES AROMATISEES AUX
BAIES DE GENEVRIER
- C65 AUTRES

C7 EAU DE VIE DE POMME DE TERRE

- C71 EUROPE
- C72 HORS EUROPE

C8 EAU DE VIE DE TOPINAMBOUR

- C81 EUROPE
- C82 HORS EUROPE

C9 AUTRES EAUX DE VIE DE CEREALES, PRÉCISER

- C91 EUROPE
- C92 HORS EUROPE

C10 KORN

- C11 SHOCHU
- C12 BAIJIU
- C13 SOJU

CLASSE D > A BASE DE RAISIN OU DE RESIDUS DE LA VINIFICATION

D1 EUROPE

- EAUX DE VIE DE VIN, BRANDY OU WEINBRAND, EAU
DE VIE DE MARC DE RAISIN OU MARC, EAU DE VIE
RAISIN SEC OU RAISIN BRANDY.

D11 COGNAC

- D111 COGNAC : 3 ETOILES, VS...
- D112 COGNAC : SUPERIEUR
- D113 COGNAC : VO, VSOP, RESERVE, VIEUX
- D114 COGNAC : VVSOP, GRANDE RESERVE
- D115 COGNAC : EXTRA, NAPOLEON, XO, GRANDE RESERVE
- D116 MILLESIME
- D117 HORS D'AGE

D12 ARMAGNAC

- D121 ARMAGNAC : 3 ETOILES
- D122 ARMAGNAC VO, VSOP,
- D123 ARMAGNAC : EXTRA, XO, NAPOLEON, VIEILLE RESERVE
- D124 MILLESIME
- D125 HORS D'AGE
- D13 BRANDY OU WEINBRAND, PRÉCISER
- D14 EAU DE VIE DE MARC DE RAISIN OU MARC
(Marc, Grappa, Aguardente, ...), PRÉCISER
- D15 EAU DE VIE RAISIN SEC OU RAISIN BRANDY.

D2 HORS EUROPE

- D21 BRANDY
 - D211 AMERICAIN
 - D212 SUD AFRICAIN
 - D213 AUTRES, PRÉCISER
- D22 PISCO
 - D211 CHILIEN, PRÉCISER
 - D212 PERUVIEN, PRÉCISER

CLASSE E > A BASE DE SUCRE DE CANNE DE MELASSE

E1 RHUM TRADITIONNEL

- E11 BLANC
- E12 AMBRE
- E13 VIEUX
 - E131 VO
 - E132 VSOP
 - E133 XO

E2 RHUM INDUSTRIEL, PRÉCISER

- E3 CACHACA, PRÉCISER
- E4 BOISSON SPIRITUEUSES, PRÉCISER

CLASSE F > EAU DE VIE A BASE DE FRUIT OU DE BAIES, DE MARC DE FRUIT, PRÉCISER

F1 EUROPE

- F11 EAU-DE-VIE DE CIDRE (CALVADOS, LAMBIG, APFELWEIN...)
- F12 EAU-DE-VIE DE POIRE (PEAR BRANDY, PALINKA, ...)
- F13 EAU-DE-VIE DE FRUIT, DE BAIE ET AUTRES FRUIT,
- F14 EAU DE MARC DE FRUIT

F2 HORS EUROPE

- F21 EAU-DE-VIE DE CIDRE (CALVADOS, LAMBIG, APFELWEIN...)
- F22 EAU-DE-VIE DE POIRE (PEAR BRANDY, PALINKA, ...)
- F23 EAU-DE-VIE DE FRUIT, DE BAIE ET AUTRES FRUIT
- F24 EAU DE MARC DE FRUIT

CLASSE G > A BASE D'AGAVE

- G1 TEQUILA, PRÉCISER
- G2 MEZCAL, PRÉCISER

CLASSE H > AUTRES EAUX DE VIE

- H1 EUROPE
 - H11 EAU DE VIE DE BIÈRE OU BIERBRAND
 - H12 EAU DE VIE DE MIEL
- H2 HORS EUROPE
 - H21 EAU DE VIE DE BIÈRE OU BIERBRAND
 - H22 EAU DE VIE DE MIEL

CLASSE I > AUTRES BOISSONS SPIRITUEUSES

- I1 GEIST
- I2 AQUAVIT
- I3 GENTIANE
- I4 CARVI
- I5 GOUT AMER OU BITTER

CLASSE J >

- LIQUEURS ET CREMES A BASE DE FRUITS, FRUITS SECS,
PLANTES, ŒUFS, BASE D'ŒUFS OU ADVOKAT,
EPICES, MIEL ... PRÉCISER
- J1 EUROPE
- J2 HORS EUROPE

CLASSE K > AUTRES BOISSONS CONTENANT DE L'ALCOOL

- K1 VERMOUTHS
 - K11 EUROPE, Préciser
 - K12 HORS EUROPE, Préciser
- K2 SAKE
- K3 AUTRE PRÉCISEZ



MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION PAR ECHANTILLON

Nombre d'échantillons inscrits	Pour la France	Pour l'UE Avec N° de TVA intracommunautaire	Pour l'étranger hors U.E.
1 échantillon	390.00€ HT + TVA 19,6%	390.00€ HT*	390.00€ HT
2 échantillons	340.00€ HT + TVA 19,6% chacun	340.00€ HT* chacun	340.00€ HT chacun
3 échantillons et plus	290.00€ HT + TVA 19,6% chacun	290.00€ HT* chacun	290.00€ HT chacun

MODALITÉS DE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Les frais de banque doivent être pris en charge par l'expéditeur.

Pour la France

• par chèque bancaire à joindre à la fiche d'inscription à l'ordre de : Inter Concours du Monde / FSMCI

• par virement bancaire à l'ordre de : Inter Concours du Monde - FSMCI
Code banque : 19106 - Code guichet : 00008-
N° de compte : 43637500164 - Clé RIB : 37

CRCA LA GARDE CENTRE - IBAN : FR76 1910 6000 0843 6375 437 -
BIC : AGRIFRPP891

• par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard) à Inter Concours du Monde - FSMCI, en remplissant le coupon pour le paiement par carte de crédit ci-dessous.

Hors France

• par virement bancaire à l'ordre de : Inter Concours du Monde - FSMCI
Code banque : 19106 - Code guichet : 00008-
N° de compte : 43637500164 - Clé RIB : 37

CRCA LA GARDE CENTRE - IBAN : FR76 1910 6000 0843 6375 437 -
BIC : AGRIFRPP891

• par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard) à Inter Concours du Monde - FSMCI, en remplissant le coupon pour le paiement par carte de crédit ci-dessous.



Femmes et Spiritueux du Monde Concours International 2019 INTER CONCOURS DU MONDE - BRIGNOLES - FRANCE



Paiement par carte de crédit

Veuillez porter cet achat au débit de mon compte

Nom du débiteur de la carte

Numéro de la carte de crédit

Numéro de contrôle (les 3 derniers chiffres au dos de la carte bancaire)

Eurocard/Mastercard

Visa

Date d'expiration

Montant total

Signature autorisée